

Règlement de la consultation

Marché de Travaux
Réhabilitation du CIS
de Livernon

SDIS 46 Lot

Date limite de remise de plis : 10/11/2026

Heure limite : 14 h 00

Numéro du marché : 202607

Sommaire

1.	Identification du pouvoir adjudicateur	4
2.	Objet et étendue de la consultation	4
2.1.	Objet.....	4
2.2.	Mode de passation.....	4
2.3.	Décomposition du marché	4
2.4.	Nomenclature CPV	5
2.5.	Lieu d'exécution – adresse – spécificité.....	5
3.	Organisation de la consultation	6
3.1.	Délai de validité des offres	6
3.2.	Visite des lieux d'exécution	6
3.3.	Variantes	7
3.3.1.	Variantes autorisées	7
3.3.2.	Variantes exigées	7
3.4.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	7
3.5.	Modalités de financement	7
3.6.	Liste des documents constituant le dossier de consultation.....	7
3.7.	Modification de détail au dossier de consultation	7
4.	Groupements et forme juridique de l'attributaire	7
5.	Retrait du dossier.....	8
6.	Présentation des candidatures et des offres	8
6.1.	Pièces de la candidature	9
6.2.	Pièces nécessaires à l'attribution du marché.....	10
6.3.	Pièces de l'offre	10
7.	Jugement des offres et attribution du marché.....	11
7.1.	Critères de jugement des offres.....	11
7.2.	Négociation	12
8.	Conditions d'envoi et de remise des plis	12
8.1.	Conditions de la dématérialisation	12
8.2.	Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	13
8.3.	Modalités de signature des offres	14
9.	Renseignements complémentaires	15
9.1.	Renseignements administratifs et techniques.....	15
9.2.	Voies de recours.....	16

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot (SDIS 46)**

Adresse :

194 rue Hautesserre
BP 60102
46002 Cahors Cedex 9

Tél : 05. 65. 23. 05. 50

2. Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet

La présente consultation a pour objet : Réhabilitation du CIS de Livernon

Lieu d'exécution: Route de Reyrevignes 46230 LIVERNON

2.2. Mode de passation

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Sur la base des offres remises, le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations avec les candidats sélectionnés.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation. Le pouvoir adjudicateur pourra en toute hypothèse décider d'attribuer le présent marché sur la base des offres initiales sans négociation.

2.3. Décomposition du marché

La présente consultation est allotie. Elle comprend les lots suivants :

Lot n° 1 - Terrassement - VRD

Lot n° 2 - Démolition - Maçonnerie

Lot n° 3 - Charpente métallique - Serrurerie - Bardage intérieur et extérieur

Lot n° 4 - Menuiseries intérieures et extérieures - Plancher mezzanine

Lot n° 5 - Plâtrerie - Isolation - Faux-plafond

Lot n° 6 - Electricité - SSI - Informatique

Lot n° 7 - Plomberie - CVC

Lot n° 8 - Carrelage - Faïence

Lot n° 9 - Peinture - Revêtements de sols souples

Lot n° 10 - Portes sectionnelles

Le candidat a la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou tous les lots.

2.4. Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire des marchés européens [CPV] est :

Code CPV principal : 45454000 - Travaux de restructuration.

Lot n° 1 – 45112500 – Travaux de terrassement

Lot n° 2 – 45111100 Travaux de démolition et 45262522 Travaux de maçonnerie

Lot n° 3 – 45261000 Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes

Lot n° 4 – 45421000 – Travaux de menuiserie

Lot n° 5 -45410000 Travaux de plâtrerie

Lot n° 6 -45311200 - Travaux d'installations électriques

Lot n° 7 – 45330000 Travaux de plomberie et 45331000 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot n° 8 – 45431000 - Carrelages

Lot n° 9 – 45442100 - Travaux de peinture et 45432111 - Travaux de pose de revêtements de sols souples

Lot n° 10 – 44221230 - Portes coulissantes

2.5. Lieu d'exécution – adresse – spécificité

Lieu d'exécution :

Centre d'incendie et de secours – Route de Reyrevignes – 46 230 Livernon

Spécificité d'un Centre d'Incendie et de Secours

Les entreprises devront prendre en compte l'activité particulière d'un Centre d'Incendie et de Secours, il doit rester opérationnel 24h/24h et 365 jours/an. Les entreprises devront veiller à laisser les entrées et sorties libres d'accès. Les entreprises devront prendre toutes les précautions au niveau de leurs interventions, installations, stockage et stationnement pour garantir un fonctionnement normal du site.

Coordination inter-entreprises

L'Entreprise prendra connaissance de la totalité des travaux décrits aux CCTP des autres corps d'état. L'Entreprise devra s'entendre avec les autres corps d'état sur les travaux qu'elles ont à réaliser en commun, solliciter ou communiquer tous renseignements utiles aux autres corps d'état et s'assurer que ses indications seront suivies ; en cas de contestation, l'Entreprise en réfèrera au Maître d'ouvrage.

L'Entreprise qui exécutera un travail support d'ouvrage ou s'appliquant sur une partie d'ouvrage, réalisé par un autre corps d'état, fera réceptionner cet ouvrage par le ou les autres corps d'états concernés.

3. Organisation de la consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Visite des lieux d'exécution

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite sur les lieux d'exécution du marché (cf. art. 0.1.3 du CCTP0).

Les dates et heures de ces visites sont fixées comme suit :

- **Mercredi 21 octobre 2026**
- **Lundi 26 octobre 2026**

Les candidats prendront rendez-vous auprès de :

Monsieur Frédéric FAURIE

Maître d'opérations

Service Travaux bâtiments – Direction des Bâtiments et des Moyens Généraux

Département du Lot – 46 000 CAHORS

Tél. : 05.65.53.41.79 / 06 30 06 77 76

Mail : frederic.faurie@lot.fr

À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre. Dans le cas contraire l'offre sera rejetée.

Ces visites donneront lieu (si nécessaire) à un compte-rendu qui sera transmis à l'ensemble des candidats.

3.3. Variantes

3.3.1. Variantes autorisées

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

3.3.2. Variantes exigées

Le présent marché ne comporte aucune variante exigée.

3.4. Prestations supplémentaires éventuelles

Le présent marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

3.5. Modalités de financement

Ressources propres de la collectivité

3.6. Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Un règlement de la consultation et ses éventuelles annexes
- Un cahier des clauses administratives particulières et ses éventuelles annexes
- Un acte d'engagement propre à chaque lot et ses éventuelles annexes
- Un CCTPO et ses éventuelles annexes
- Un CDPGF propre à chaque lot
- Un CCTP propre à chaque lot et ses éventuelles annexes
- Une attestation de visite sur site
- Des plans
- Le planning prévisionnel

3.7. Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Groupements et forme juridique de l'attributaire

La prestation est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Il est possible de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

5. Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur : <http://marches-publics.info46.com/accueil.htm>

Les candidats trouveront en annexe n°1 du présent Règlement de la Consultation les conditions générales d'utilisation de cette plateforme de dématérialisation.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : Tél. : 08.92.14.00.04 / mail : support-entreprises@aws-france.com

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-dessous.

6.1. Pièces de la candidature

Article R 2143-3 du Code de la commande publique :

■ Situation de redressement judiciaire

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

■ Attestations d'assurance

Attestations d'assurance civile et professionnelle.

■ Pouvoirs

Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise comme un Kbis datant de moins de 3 mois ou délégation de pouvoir de signature à l'un de ses dirigeants).

■ R. I. B. ou R. I. P. original.

■ Références de travaux similaires

Liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

■ Description des moyens techniques

Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

■ Certificats de qualification professionnelle

La preuve de la capacité du candidat à réaliser la prestation peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants (Contrôle qualité, norme ISO, diplôme, qualifications des employés...).

Pour la présentation de ces éléments de candidature, les candidats pourront faire usage des **formulaires DC1 et DC2** qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. **Les DC1 et DC2 devront être signés par le candidat.**

Ils pourront également utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

6.2. Pièces nécessaires à l'attribution du marché

La production des documents et informations demandés ci-dessous ne sera exigée que pour les candidats auquel il est envisagé d'attribuer le marché (Art. R 2144-3 du code de la commande publique).

Toutefois, l'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il a la faculté de joindre ces documents dans son dossier dès le stade de la candidature.

Conformément aux articles R. 2143-6 à 10 l'attributaire fournira :

■ Déclaration sur l'honneur

Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (cas d'exclusion d'une procédure de passation d'un marché public) et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Conditions de participation (arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 9 du code de la commande publique) fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics et constituant l'annexe 9 du code de la commande publique citée à l'article R.2143-11 du code de la commande publique).

■ Les pièces concernant ses obligations sociales (déclaration et paiement) auprès de l'URSSAF datant de moins de 6 mois,

■ Attestation d'assurance au titre de la garantie décennale

■ L'extrait KBIS ou équivalent datant de moins de 3 mois

■ L'attestation de régularité fiscale à jour à la date de la demande *

* Pour information : Depuis le 18 décembre 2009, l'attestation fiscale éditée en ligne peut être présentée en lieu et place de l'imprimé n°3666. Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent éditer directement cette attestation à partir de leur espace abonné sur le site www.impots.gouv.fr

En cas de groupement d'entreprises : Chaque membre du groupement doit fournir les documents listés ci-dessus.

6.3. Pièces de l'offre

1) L'acte d'engagement, dûment complété, pour chaque lot.

2) Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complété, pour chaque lot. (Attention : utiliser obligatoirement l'exemplaire fourni dans le DCE, un autre document ou une autre présentation ne sera pas acceptée)

3) Un mémoire technique qui comprendra :

- la description de la méthodologie d'exécution des travaux
- la liste des moyens humains et matériels mis à disposition
- Les fiches techniques des produits et matériaux proposés

4) L'attestation de visite sur site.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires).

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le CCTP et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi même en cas d'une mise au point du présent marché.

7. Jugement des offres et attribution du marché

7.1. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères communs suivants pondérés :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n°1 : Prix	50.0 %
Critère n°2 : Valeur technique	40.0 %
Critère n°3 : Performance environnementale	10.0 %

■ Critère n°1 : Prix 50 %

La note maximale pour ce critère est de 50 points.

La note de l'offre est calculée de la façon suivante :

Note attribuée au candidat étudié = $50 \times \text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre étudiée}$.

L'offre la moins-disante sera celle présentant le prix le moins élevé, sous réserve que le prix présenté ne soit pas anormalement bas.

■ Critère n°2 : Valeur technique 40 %

La note maximale pour ce critère est de 40 points en fonction des sous-critères énoncés ci-dessous :

Mode opératoire et gestion des difficultés techniques propres au chantier : 20 points

Moyens humains et matériels définissant l'organisation et les dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir l'exécution de ces travaux : 10 points

Délais de réalisation : 10 points

■ Critère n°3 : Performance environnementale 10 %

La note maximale pour ce critère est de 10 points en fonction des sous-critères énoncés ci-dessous :

Description détaillée de la méthodologie écoresponsable mise en place (méthodologie, démarches et performances en matière d'environnement proposées par l'entreprise notamment la gestion des nuisances (poussières, gênes causées, salissures voies publiques, bruits de chantier),

nettoyages de chantier, mesures conservatoires des abords et remise en état des lieux) : 8 points

Description détaillée de la gestion des déchets mise en œuvre pour cette opération (la méthodologie, le process de la gestion des déchets : tri, stockage, évacuation, traitement...) : 2 points

Les critères – Valeur technique et Performance environnementale – sont évalués en fonction du mémoire technique remis par le candidat.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

7.2. Négociation

Une phase de négociation pourra être mise en œuvre par écrit ou par audition. L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer les lots du marché sans aucune négociation.

Sur la base des offres remises, le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations avec les candidats sélectionnés.

À l'issue des négociations, l'acheteur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

8. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera **l'irrégularité de l'offre**.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

Il est rappelé que les candidats trouveront en annexe n°1 du présent Règlement de la Consultation les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation (profil acheteur) AWS.

8.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée. Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les

soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'acheteur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, l'acheteur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signé.

8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis de la plateforme de dématérialisation (annexe n°1 du présent Règlement de la consultation) <http://marches-publics.info45.com/accueil.htm> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : **tél. : 08.92.14.00.04 / mail : support-entreprises@aws-france.com**

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots concerné(s) doit dans ce cas être sans ambiguïté. L'acheteur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si l'acheteur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

*SDIS du LOT
Service Finances / Marchés Publics
194, rue Hautesserre BP 60102
46 002 CAHORS CEDEX 9
Pli pour la consultation « Réhabilitation du CIS de Livernon »*

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Candidat :

8.3. Modalités de signature des offres

L'acheteur laissera la possibilité à l'attributaire de signer le marché électroniquement ou de le signer manuscritement (rappel : au stade du dépôt de l'offre, les pièces n'ont pas besoin d'être signées électroniquement).

L'acheteur exige la signature de l'acte d'engagement lors du dépôt de l'offre.

L'acheteur laisse la possibilité aux candidats de signer les candidatures et offres via une signature électronique ou de signer manuscritement les documents, puis de les scanner afin qu'ils soient intégrés sur le profil d'acheteur.

En cas de signature manuscrite : l'acheteur se réserve le droit de demander à l'entreprise attributaire du marché de renvoyer par courrier à l'acheteur public les pages contenant les signatures originales.

Dans un souci de parallélisme des formes, l'acheteur se réserve le droit, même en cas de signature électronique, de rematérialiser les offres pour demander une signature manuscrite.

Si le candidat opte pour la signature électronique, les offres devront être signées au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Le certificat de signature électronique utilisé doit être conforme au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- <https://cyber.gouv.fr/decouvrir-les-solutions-qualifiees> - liste des prestataires de service de confiance française
- <https://eidas.ec.europa.eu/efda/trust-services/browse/eidas/tls> - listes de confiance nationales mises à disposition par la Commission européenne

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé doit répondre aux conditions indiquées ci-dessus.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

9. Renseignements complémentaires

9.1. Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours avant la date limite de remise des offres**, une demande depuis le profil acheteur : <http://marches-publics.info46.com/accueil.htm>

Une fois votre question réceptionnée et étudiée par les services compétents, une réponse sera adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier, dans les conditions définies par le présent document.

9.2. Voies de recours

Organe chargé des procédures de recours

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Toulouse

Adresse :

68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7

Tel : 05 62 73 57 57

Fax : 05 62 73 57 40

courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

URL : <http://www.ta-toulouse.juradm.fr>

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

- Le Référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat.
- Le Référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 551-7 du CJA.
- Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat.
- Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.